

ZENECO CONDUITE

2.2- ENJEUX DE LA FORMATION PREPARATOIRE A L'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE, SON DEROULEMENT ET LES CONDITIONS DE PASSAGE DES EPREUVES DE L'EXAMEN B

Le programme de formation se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences qu'un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l'obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage.

Vous allez apprendre à manipuler une automobile et à circuler dans différentes configurations, à en connaître les risques et les limites.

Vous allez au travers de ce programme comprendre les règles du code de la route ainsi que l'influence des lois physiques, physiologiques et psychologiques.

Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite.

L'objectif de la formation est de responsabiliser le jeune conducteur sur les dangers de la route en lui enseignant les techniques relatives à la sécurité routière, en maîtrisant le véhicule.

La formation à l'épreuve théorique :

Soit en formule stage de 3 jours où un enseignant dispense des cours avec mise en situation sur des sessions pédagogiques en ligne et par items.

Soit en formule traditionnelle avec des sessions pédagogiques par items ou général sur 40 questions, en préparation à l'examen.

Dans les deux cas vous aurez accès à un lien internet d'entraînement au code de la route.

La formation théorique porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation routière, la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur, répartis sur 10 thèmes :

- L : dispositions légales en matière de circulation routière
- C : le conducteur
- R : la route
- U : les autres usagers
- D : réglementation générale et divers
- A : porter secours
- P : précautions nécessaires en quittant le véhicule
- M : éléments mécaniques et autres éléments liés à la sécurité
- S : équipements de sécurité des véhicules
- E : utilisation du véhicule et respect de l'environnement

ZENECO CONDUITE

Examen de l'épreuve théorique

Il faut avoir 17 ans au moins pour un permis B et 15 ans au moins pour l'apprentissage anticipé de la conduite (conduite accompagnée), être en possession d'une carte d'identité en cours de validité.

Pour répondre aux questions, pensez qu'il y a toujours au moins une proposition juste, et toujours au moins une proposition fautive. Votre réponse sera considérée juste si toutes les propositions exactes ont été validées.

Pour réussir votre examen, il faut obtenir 35 bonnes réponses sur 40 questions posées, dont 4 vidéos.

Votre place d'examen pourra être réservée par l'auto-école et vous pourrez être accompagnés physiquement.

Examen de l'épreuve pratique

Il faut avoir 18 ans au moins (17 ans en AAC), et réussir l'examen de l'épreuve théorique.

L'épreuve peut s'effectuer sur le centre d'examen de Saint Marcellin ou de Voiron

Cette épreuve dure 32 min environ, en présence du candidat, d'un expert (inspecteur du permis de conduire), d'un représentant de l'auto-école

L'évaluation réalisée par l'inspecteur est basée sur des textes règlementaires et instructions précises qui en fixent les modalités. Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite autonome et sécuritaire.

Il vérifiera votre capacité à :

- Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier
- Suivre un itinéraire en complète autonomie pendant environ 5 min.
- Réaliser deux manœuvres, (1/2 tour en 3 temps, arrêt de précision, rangement en bataille, créneau...)
- Procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule, répondre à une question relative à la sécurité routière, et une autre relative aux premiers secours.
- Appliquer le code de la route relatif aux jeunes conducteurs
- Adapter sa conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre
- Faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, notamment les plus vulnérables.

Le **Certificat d'Examen du Permis de Conduire (CEPC)**, vous sera remis par l'auto-école ou téléchargeable. Ce document valable 4 mois (le temps de fabriquer votre permis de conduire) sert d'autorisation de circuler et de justificatif auprès des forces de l'ordre.

Vous serez donc en période probatoire avec 6 points sur votre permis de conduire

- Vous obtiendrez 3 points/an pendant 2 ans si vous avez suivi l'apprentissage anticipé de la conduite
- Vous obtiendrez 2 points/an pendant 3 ans si vous avez suivi l'apprentissage traditionnel.